

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3142

28 octobre 2014

SOMMAIRE

3E Car Park Advisors SCA	150773	Expan S.à r.l.	150778
3S Immo S.A.	150773	FS Invest S.à r.l.	150798
Abner Properties Holding S.à r.l.	150774	Hornbach Baumarkt Luxemburg Sàrl ...	150779
AB SCSp	150776	Inob Investments S.A.	150779
Acquire Specialist Knowledge	150772	Invista European RE Monbonnot HoldCo 1	
Adcl Luxembourg S.à r.l.	150773	S.à r.l.	150803
Advent OT (Luxembourg) Holding S.à r.l.		Jardicoop S.A.	150779
.....	150772	Landmark Chemicals International S.A.	
Advent Vision Two S.à r.l.	150777	150780
Aero Ré	150809	LBNK Global S.à r.l.	150780
Agave Luxco S.à r.l.	150774	Lux'n Com S.A.	150779
Airbus Re S.A.	150809	New Dimension Tech S.A.	150771
AlgoQuest System S.A.	150776	NV Strategie	150771
Alpha Pyrenees Luxembourg	150772	Pantheom S.A.	150771
Alpha Pyrenees Luxembourg Two	150775	Pantheom S.A.	150771
ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à		PEC Moenchhof S.à r.l.	150770
r.l.	150777	RPO Lux Holdco S.à r.l.	150771
Astriger Services	150775	RUMU, sà r.l.	150775
Aventics Holding S.à r.l.	150774	Saturnus A.G.	150810
Avery Dennison Investments Luxembourg		Saturnus SPF A.G.	150810
IV S.à r.l.	150773	Sichel S.A.	150770
Colim S.A.	150777	Signalhorn Holding S.A.	150789
Corel Software (Lux), S.à r.l.	150816	Sud Jardin S.à r.l.	150770
Corel Software (Lux), S.à r.l.	150783	Sushi House SA	150770
Dartis SPF S.A.	150778	Terracor International	150812
Diamantina	150778	Tex Par S.A.	150776
D'Owstellgleis S.à r.l.	150772	The Luxembourg Housing Company	
Durian S.à r.l.	150778	S.à r.l.	150775
Eagle Investments S.à r.l.	150781	TIDEWAY (Luxembourg) S.A.	150776
Ecolux Diffusion S.à r.l.	150770	Weloveart a.s.b.l.	150780

Ecolux Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 165.356.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148066/10.

(140168731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Sud Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3412 Dudelange, 10, rue Grand-Duc Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.666.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147770/10.

(140168461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Sichel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2414 Howald, 34, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 13.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 août 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014147744/11.

(140167728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

PEC Moenchhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.579.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148344/11.

(140168920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Sushi House SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.538.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUSHI HOUSE SA

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014147772/12.

(140168397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

New Dimension Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 164.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148299/9.

(140169193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

NV Strategie, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.659.

Der Jahresbericht zum 31. März 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148300/9.

(140168950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Pantheom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.849.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pierre LENTZ.

Référence de publication: 2014148331/10.

(140169109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Pantheom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.849.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Gerdy ROOSE.

Référence de publication: 2014148332/10.

(140169109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

RPO Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.236.

Extrait du contrat de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 24 septembre 2014

En date du 24 septembre 2014, la société Logiplat S.à r.l. a revendue cinq de ses cinq cents cinq (505) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) détenues dans la société RPO Lux Holdco S.à r.l. à la société RPO (Anguilla), LLC.

La société RPO (Anguilla), LLC détient dès lors douze mille (12.000) parts sociales et la société Logiplat S.à r.l. détient dès lors cinq cents (500) parts sociales, toutes sous forme nominative et d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société RPO Lux Holdco S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149103/16.

(140170136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Advent OT (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 164.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148519/10.

(140169748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

A.S.K. S.à r.l., Acquire Specialist Knowledge, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 104.812.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2014148516/10.

(140169826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

D'Owstellgleis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6985 Hostert, 9, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 40.643.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014148512/12.

(140169977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Alpha Pyrenees Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.250,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.
R.C.S. Luxembourg B 113.438.

Extrait des résolutions de l'associé unique prise le 07 août 2014

Il résulte des décisions de l'associé unique de Alpha Pyrenees Luxembourg Sàrl, Alpha Pyrenees Trust Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, Channel Islands GY4 6RT sous le numéro 43932 que:

- Il a été accepté la démission de Karl Devon-Lowe, ayant son adresse professionnelle au 338 Euston Road, London, NW1 3BG, pour l'exécution de son mandat de gérant de la société jusqu'à ce jour;

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Alpha Pyrenees Luxembourg Sàrl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant de la Société;

- Madame Serena Tremlett, en tant que gérant de la Société;

- Monsieur David Jeffreys, en tant que gérant de la Société;

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pour Alpha Pyrenees Luxembourg S.à r.l.

Serena Tremlett / Tom Haines

Manager

Référence de publication: 2014148525/22.

(140169723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Avery Dennison Investments Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D..
R.C.S. Luxembourg B 149.324.

Les comptes annuels au 02/01/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014148543/12.

(140169399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

3S Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.737.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu le 12 juin 2014, que Madame Anne DE CILLIA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5480 Wormeldange, 113, rue Principale, a été nommée nouvel administrateur en remplaçant Monsieur Serge ROLLINGER, démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014148495/13.

(140168792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Adcl Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.
R.C.S. Luxembourg B 188.776.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenue en date du 23 Septembre 2014

Le Conseil décide de:

- transférer le siège social de la société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014148554/14.

(140170025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

3E Car Park Advisors SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 30, rue de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 95.535.

En date du 19 Septembre 2014, l'Associé-Gérant-Commandité de la société a pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la société 3E Car Park Advisors SCA est transféré au 30, rue de Clausen; L-1342 Luxembourg avec effet immédiat.

- L'adresse de Mayfair Trust S.à r.l., personne chargée du contrôle des comptes, a changé et est à présent au 2 Millewee, L-7257 Walferdange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Représenté par Mr. Csaba VON CSIKY
L'Associé-Gérant-Commandité

Référence de publication: 2014148494/15.

(140168579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Abner Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.387.

—
EXTRAIT

En date du 24 septembre 2014, l'associé de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 24 septembre 2014.
- Mme Federica Samuelli, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant B de la Société avec effet au 24 septembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148515/15.

(140169762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Aventics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,01.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 180.101.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 22 septembre 2014, a décidé

- de changer la classification des gérants Joakim Lindström-Formicola et Antonis Tzanetis de catégorie A à catégorie B, et
- de changer la classification des gérants Paul Cleaver, Wolfgang Breme et Thomas Hartmut Brückner de catégorie B à catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aventics Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2014148542/16.

(140169295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Agave Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.755.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 août 2014

1. Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, avec effet au 1^{er} septembre 2014.
2. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. Monsieur Eriks MARTINOVSKIS a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
4. Madame Marie-Jeanne RASQUI a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
5. Monsieur Daniel BOONE, administrateur de sociétés, né à Lille (France), le 28 janvier 1965, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, a été nommé(e) comme gérant(e) de classe B pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
6. Madame Esbelta DE FREITAS, administrateur de sociétés, née à Villerupt (France), le 30 août 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, a été nommé(e) comme gérant(e) de classe B pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Agave Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014148522/23.

(140169601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

The Luxembourg Housing Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3271 Bettembourg, 153, route de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 175.824.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148433/9.

(140168603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

RUMU, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 51, route de Bascharage.
R.C.S. Luxembourg B 106.933.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148376/9.

(140169159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Astriger Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5328 Medingen, 12, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 143.695.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Décision de l'associé unique

L'associé unique d'Astriger Services LLC décide de liquider à compter du 01/09/2014 la succursale luxembourgeoise de ASTRIGER SERVICES LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31/08/2014.

Référence de publication: 2014148540/13.

(140168753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Alpha Pyrenees Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.
R.C.S. Luxembourg B 95.142.

Extrait des résolutions de l'associé unique prise le 07 août 2014

Il résulte des décisions de l'associé unique de Alpha Pyrenees Luxembourg Two Sàrl, Alpha Pyrenees Belgium SA, une société anonyme ayant son siège social à rue des Trois Arbres, 16 B-1180 Bruxelles sous le numéro 0878.758.434 que:

- Il a été accepté la démission de Danny Dolphin, ayant son adresse professionnelle au 16, rue des Trois Arbres à 1180 Bruxelles, pour P exécution de son mandat de gérant de la société jusqu'à ce jour;

- Il a été nommé, avec effet au 07 août 2014, en tant que nouveau gérant de la Société, pour une durée indéterminée, Mme Serena Juliet Tremlett, ayant son adresse professionnelle à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin, Guernsey GY4 6RT

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Alpha Pyrenees Luxembourg II Sàrl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant de la Société;
- Madame Serena Tremlett, en tant que gérante de la Société;

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pour Alpha Pyrenees Luxembourg Two S.à r.l.

Tom Haines

Référence de publication: 2014148526/23.

(140169675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Tex Par S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 107.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148444/9.

(140168654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

TIDEWAY (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 148.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148448/9.

(140169152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

AlgoQuest System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 154.716.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014148523/10.

(140169362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

AB SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 190.416.

Extrait de l'acte constitutif de AB SCSp

En date du 16 septembre 2014 la société en commandite spéciale dénommée AB SCSp (la «Société») a été constituée par acte sous seing privé signé pour une durée illimitée. Le siège social de la Société se trouve au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Son associé gérant commandité est Allcon S.à r.l, dont l'adresse est au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 190 292.

L'objet de cette Société est d'investir, acquérir et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quel type de sociétés ou entités luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, les contributions, les achats, les options ou de toute autre manière tout titre, droit, intérêts, brevet, marque et les licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la société en commandite jugera convenable.

La Société sera engagée par la seule signature de l'associé gérant commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg

42, rue de la Vallée

L-2661 Luxembourg

Référence de publication: 2014148548/26.

(140169238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Advent Vision Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.873.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148555/10.

(140170106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Colim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 16.607.

Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions d'administrateur, respectivement de Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 25 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014148675/14.

(140169830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 470.666,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.417.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 19 septembre 2014 entre:

- Cap-Con Automotive Technologies Ltd., une exempted limited liability company, établie et existante selon les lois des Bermudes, ayant son siège social chez Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, sous le numéro 47010,

Et,

- Amphenol Benelux BV, une limited liability company, établie et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Hoofdveste 19, 3992 DH Houten, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 30073649,

que les quatre cent soixante-dix mille six cent soixante-six (470.666) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par Cap-Con Automotive Technologies Ltd., susnommée, à Amphenol Benelux BV, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales ordinaires de la Société sont détenues par Amphenol Benelux BV, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 septembre 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2014148573/30.

(140169502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Durian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148702/10.

(140169520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Dartis SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 58.383.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale du 17 septembre 2014 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme DARTIS. SPF S.A., en liquidation volontaire, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148703/13.

(140169821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Expan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.
R.C.S. Luxembourg B 180.382.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenue en date du 22 Septembre 2014

Le Conseil décide de:

- transférer le siège social de la société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014148732/14.

(140170013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Diamantina, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 97.489.

Extrait de la résolution adoptée par le conseil d'administration en date du 28 août 2014

Il ressort des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 28 août 2014, que:

- Monsieur Renaud LEONARD a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 6 août 2014.

- Monsieur Hesam SALAMEH, né le 22 mai 1988 à Virton (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur, avec effet au 6 août 2014 pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2014. La cooptation de Monsieur Hesam SALAMEH sera ratifiée lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 28 août 2014.

Certifié sincère et conformeç

DIAMANTINA S.A.

Référence de publication: 2014148716/17.

(140169303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Inob Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 162.342.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014148875/9.
(140169517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Hornbach Baumarkt Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 63.906.

Der Jahresabschluss vom 28.02.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014148863/9.
(140169706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Jardicoop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 87.855.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 23 septembre 2014

Comme suite à l'entrée en vigueur de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire de ses actions la société D.S. CORPORATION S.A. avec siège social à 2bis rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
JARDICOOP S.A.

Référence de publication: 2014148914/13.
(140169508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Lux'n Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 190.191.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/09/2014 à 17 h

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/09/2014, que l'assemblée générale a, à l'unanimité:

- Décidé d'accepter la démission de GL Consulting SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84 282 de son poste de commissaire aux comptes
- Décidé de nommer la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par Mr Jean GREFE, avec siège social à L-3511 Dudelange, 55 rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139578, au poste de commissaire aux comptes et qui terminera le mandat de six années
- Décidé de transférer le siège social de la société du 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE au 55 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23/09/2014.

Mr Laurent VALENTIN-BIEDERMANN / Mme C. SIMON / Mme Aurélie VERDE
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014148941/23.
(140169956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

LBNK Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.698.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 Septembre 2014

1. Monsieur David Catala a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 11 Septembre 2014.
2. Monsieur Tamas Mark, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LBNK Global S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014148954/17.

(140169367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Weloveart a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3542 Dudelange, 113, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg F 9.748.

—
DISSOLUTION

Extrait portant affectation des biens de l'a.s.b.l., suite à la décision de clôture volontaire de notre Association Weloveart a.s.b.l.

Suite à la dernière réunion de l'organe de gestion de WELOVEART a.s.b.l., nous avons pris la décision de dissoudre volontairement notre association.

Comment l'a été établi dans la disposition de nos statuts sur l'article 21: En cas de liquidation de l'association, les biens seront affectés à une association d'aide humanitaire.

Nous avons affecté nos fonds à la Croix Rouge luxembourgeoise.

Fait à Dudelange le 05.09.2014.

Weloveart a.s.b.l.

Eugenio Osvaldo Diaz

Président

Référence de publication: 2014149202/18.

(140169590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Landmark Chemicals International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.468.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 24 septembre 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants et ce avec effet rétroactif au 24 septembre 2014:

- Monsieur Giuseppe Di Modica, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Richard Brekelmans, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - Madame Marie-Christine Hummel, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014148950/19.

(140169493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Eagle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.388.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of September,
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

KSAC Europe Holdings, L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Codan Trust Company (BVI) Ltd, Romasco Place, Wickhams Cay 1, P O Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, registered with the Register of Companies under number 738 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the Sole Shareholder of Eagle Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 180 388 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, on September 4, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2786 on November 7, 2013. The articles of incorporation of the Company have been further amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 3, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 3131 on December 10, 2013. The Articles of the Company have not been amended since then.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert with retroactive effect as at the date of the opening balance of the current financial year i.e. October 4, 2013, the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the British Pounds (GBP) currency, on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on October 4, 2013, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of eighty-four sixty-nine cents British Pounds (GBP 0.8469).

The amount of the share capital of the Company will consequently be set at ten thousand five hundred eighty-six British Pounds (GBP 10,586).

As a result of the above conversation, the share capital of the Company is divided into ten thousand five hundred eighty-six (10,586) shares having a par value of one British Pound (GBP 1).

As a result of the above conversion, the amount of twenty-five cents British Pounds (GBP 0.25) will be allocated to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder acknowledge that proof of the above exchange rate has been given to the notary through a financial publication that will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder representing the Sole Shareholder and the notary

The Sole Shareholder further resolves to convert all accounts in the books of the Company from euro (EUR) to British Pounds (GBP).

Second resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand four hundred fourteen British Pounds (GBP 4,414) from its current amount of ten thousand five hundred eighty-six British Pounds (GBP 10,586) up to an amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) through the issuance of four thousand four hundred fourteen (4,414) shares, having each a par value of one British Pound (GBP 1) (the "New Shares").

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the newly issued New Shares having par value of one British Pound (GBP 1) for a subscription price of four thousand four hundred fourteen British Pounds (GBP 4,414) (the "Subscription Price") and to fully pay them up by a contribution in cash. The amount of four thousand four hundred fourteen British Pounds (GBP 4,414) is at the disposal of the Company under the authorized signatures, as it has been proved to the undersigned Notary.

The Subscription Price will be allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder consequently resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one British Pound (GBP 1) each"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

KSAC Europe Holdings, L.P., une Limited partnership constituée et régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au c/o Codan Trust Company (BVI) Ltd, Romasco Place, Wickhams Cay 1, P O Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro 738 (l'"Associé unique"),

ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant représente l'Associé Unique de Eagle Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180 388 (la "Société") constituée suivant acte reçu de Maître Kessler, notaire résident à Luxembourg, le 4 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations sous le numéro 2786 le 7 novembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg, le 3 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations sous le numéro 3131 le 10 décembre 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet rétroactif à la date d'ouverture de l'exercice social en cours ie 4 octobre 2013, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int) le 4 octobre 2013, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à zéro virgule huit quatre six neuf centimes (GBP 0.8469).

Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à dix-mille cinq cent quatre-vingt six livres sterling (GBP 10,586).

En conséquence de la conversion susmentionnée, le capital social de la Société est divisé en dix-mille cinq cent quatre-vingt six (10,586) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

En conséquence de la conversion susmentionnée, le montant de zéro virgule vingt-cinq centimes (GBP 0.25) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille quatre cent quatorze livres sterling (GBP 4,414) pour le faire passer de son montant actuel de dix-mille cinq cent quatre-vingt six livres sterling (GBP 10,586) à un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15 000) par l'émission de quatre mille quatre cent quatorze (4,414) parts sociales, ayant toutes une valeur d'une livre sterling (GBP 1) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur d'une livre sterling (GBP 1) chacune pour un prix de souscription totale de quatre mille quatre cent quatorze livres sterling (GBP 4.414) (le «Prix de Souscription») et les payer entièrement par un apport en numéraire.

Le montant de quatre mille quatre cent quatorze livres sterling (GBP 4.414) est à la libre disposition de la société sous les signatures autorisées preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Le Prix de Souscription sera alloué au capital social de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante «Art.5 Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15,000) représenté par quinze mille (15,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43330. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014146659/134.

(140167445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Corel Software (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 505.710,36.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.778.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of September.

Before Maître Francis Kessler, public notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) Vector CC Holdings I, SRL, a company incorporated under the laws of Barbados and having its registered office at Braemar Court, Deighton Road, St. Michael, Barbados, holding 6,773,778 (six million seven hundred seventy-three thousand seven hundred seventy-eight) shares of the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each ("Vector I");

(ii) Vector CC Holdings III, SRL, a company incorporated under the laws of Barbados and having its registered office at Braemar Court, Deighton Road, St. Michael, Barbados, holding 6,773,778 (six million seven hundred seventy-three thousand seven hundred seventy-eight) shares of the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each ("Vector III");

(iii) Vector CC Holdings IV, SRL, a company incorporated under the laws of Barbados and having its registered office at Braemar Court, Deighton Road, St. Michael, Barbados, holding 12,505,436 (twelve million five hundred five thousand four hundred thirty-six) shares of the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each ("Vector IV");

(iv) Mr. Kris Hagerman, born on 31 March 1964 in Columbus, Ohio (United States of America), company manager, residing at 15 Cowell Lane, Atherton California, 94027, United States of America, holding 726,369 (seven hundred twenty-six thousand three hundred sixty-nine) shares of the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each ("Mr. Hagerman");

(v) Mr. Joe Dylan Roberts, born on 20 February 1970 in California (United States of America, residing at 18 Palomino Road, Novato, California 94947, United States of America, holding 10,000 (ten thousand) shares of the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each ("Mr. Roberts"); and

(vi) Mr. Jeremy Liang, born on 26 December 1956 in Pingtung, (Taiwan), software manager, residing at 6543 Dartmoor Way, San Jose, California 95129, United States of America, holding 31,875 (thirty-one thousand eight hundred seventy-five) shares of the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each ("Mr. Liang" together with Vector I, Vector III, Vector IV, Mr. Hagerman and Mr. Roberts being hereby collectively referred to as the "Shareholders"),

all hereby duly represented by Sophie HENRYON, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of respective proxies given under private seal.

Such proxies having been initialled by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Corel Software (Lux), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Jean Seckler, on 15 June 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 2070 on 6 September 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 161.778 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler dated 29 October 2013, published in the Mémorial on 10 January 2014.

II.- That the 26,821,235 (twenty-six million eight hundred twenty-one thousand two hundred thirty-five) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 237,498 (two hundred thirty-seven thousand four hundred ninety-eight United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 268,212.35 (two hundred sixty-eight thousand two hundred twelve United States Dollars thirty-five cents) to USD 505,710.35 (five hundred five thousand seven hundred ten United States Dollars thirty-five cents) by the issuance of 23,749,800 (twenty-three million seven hundred forty-nine thousand eight hundred) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each, subject to the payment of share premiums in the aggregate amount of USD 12,500 (twelve thousand five hundred United States Dollars), which share premium shall be fully allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment by the shareholders of the Company of the new shares by way of contributions in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 237,498 (two hundred thirty-seven thousand four hundred ninety-eight United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 268,212.35 (two hundred sixty-eight thousand two hundred twelve United States Dollars thirty-five cents) to USD 505,710.35 (five hundred five thousand seven hundred ten United States Dollars thirty-five cents) by the issuance of 23,749,800 (twenty-three million seven hundred forty-nine thousand eight hundred) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of share premiums in the aggregate amount of USD 12,500 (twelve thousand five hundred United States Dollars) (the "Share Premiums"), which share premium shall be fully allocated to the legal reserve of the Company.

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment for the New Shares and for the Share Premiums as follows:

(i) 5,998,100 (five million nine hundred ninety-eight thousand one hundred) of the New Shares to be subscribed by Vector I, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 3,157 (three thousand one hundred fifty-seven United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of USD 63,138 (sixty-three thousand one hundred thirty-eight United States Dollars) (the “Contribution 1”) to be made by Vector I;

(ii) 5,998,100 (five million nine hundred ninety-eight thousand one hundred) of the New Shares to be subscribed by Vector III, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 3,157 (three thousand one hundred fifty-seven United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of USD 63,138 (sixty-three thousand one hundred thirty-eight United States Dollars) (the “Contribution 2”) to be made by Vector III;

(iii) 11,073,500 (eleven million seventy-three thousand five hundred) of the New Shares to be subscribed by Vector IV, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 5,828 (five thousand eight hundred twenty-eight United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of USD 116,563 (one hundred sixteen thousand five hundred sixty-three United States Dollars) (the “Contribution 3”) to be made by Vector IV;

(iv) 643,100 (six hundred forty-three thousand one hundred) of the New Shares to be subscribed by Mr. Hagerman, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 338 (three hundred thirty-eight United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of USD 6,769 (six thousand seven hundred sixty-nine United States Dollars) (the “Contribution 4”) to be made by Mr. Hagerman;

(v) 8,800 (eight thousand eight hundred) of the New Shares to be subscribed by Mr. Roberts, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 5 (five United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of USD 93 (ninety-three United States Dollars) (the “Contribution 5”) to be made by Mr. Roberts; and

(vi) 28,200 (twenty eight thousand two hundred) of the New Shares to be subscribed by Mr. Liang, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 15 (fifteen United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of USD 297 (two hundred ninety-seven United States Dollars) (the “Contribution 6”) to be made by Mr. Liang.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Vector I who declares to subscribe to 5,998,100 (five million nine hundred ninety-eight thousand one hundred) of the New Shares, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 3,157 (three thousand one hundred fifty-seven United States Dollars) through the Contribution 1, which Contribution 1 is at the disposal of the Company.

Thereupon intervenes Vector III who declares to subscribe to 5,998,100 (five million nine hundred ninety-eight thousand one hundred) of the New Shares, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 3,157 (three thousand one hundred fifty-seven United States Dollars) through the Contribution 2, which Contribution 2 is at the disposal of the Company.

Thereupon intervenes Vector IV who declares to subscribe to 11,073,500 (eleven million seventy-three thousand five hundred) of the New Shares, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 5,828 (five thousand eight hundred twenty-eight United States Dollars) through the Contribution 3, which Contribution 3 is at the disposal of the Company.

Thereupon intervenes Mr. Hagerman who declares to subscribe to 643,100 (six hundred forty-three thousand one hundred) of the New Shares, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 338 (three hundred thirty-eight United States Dollars) through the Contribution 4, which Contribution 4 is at the disposal of the Company.

Thereupon intervenes Mr. Roberts who declares to subscribe to 8,800 (eight thousand eight hundred) of the New Shares, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 5 (five United States Dollars), through the Contribution 5, which Contribution 5 is at the disposal of the Company.

Thereupon intervenes Mr. Liang who declares to subscribe to 28,200 (twenty eight thousand two hundred) of the New Shares, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 15 (fifteen United States Dollars) through the Contribution 6, which Contribution 6 is at the disposal of the Company.

Evidence of the Contributions' existence

A proof of the Contribution 1, of the Contribution 2, of the Contribution 3, of the Contribution 4, of the Contribution 5 and of the Contribution 6 has been given.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Vector CC Holdings I, SRL: 12,771,878 (twelve million seven hundred seventy-one thousand eight hundred seventy-eight) shares;
- Vector CC Holdings III, SRL: 12,771,878 (twelve million seven hundred seventy-one thousand eight hundred seventy-eight) shares;
- Vector CC Holdings IV, SRL: 23,578,936 (twenty-three million five hundred seventy-eight thousand nine hundred thirty-six) shares;
- Mr. Hagerman: 1,369,469 (one million three hundred sixty-nine thousand four hundred sixty-nine) shares;
- Mr. Roberts: 18,800 (eighteen thousand eight hundred) shares; and
- Mr. Liang: 60,075 (sixty thousand seventy-five) shares.

The notary acts that the 50,571,036 (fifty million five hundred seventy-one thousand thirty-six) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

"The corporate capital is set at USD 505,710.36 (five hundred five thousand seven hundred ten United States Dollars thirty-six cents), represented by 50,571,036 (fifty million five hundred seventy-one thousand thirty-six) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States cent) each."

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

(i) Vector CC Holdings I, SRL, une société constituée et existant sous les lois des Barbaes, ayant son siège social sis au Braemar Court, Deighton Road, St. Michael, Barbados, détenant 6.733.778 (six million sept cent trente-trois mille sept cent soixante dix-huit) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune («Vector I»);

(ii) Vector CC Holdings III, SRL, une société constituée et existant sous les lois des Barbades, ayant son siège social sis au Braemar Court, Deighton Road, St. Michael, Barbados, détenant 6.733.778 (six million sept cent trente-trois mille sept cent soixante dix-huit) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune («Vector III»);

(iii) Vector CC Holdings IV, SRL, une constituée et existant sous les lois de Barbados, ayant son siège social sis au Braemar Court, Deighton Road, St. Michael, Barbados, détenant 12.505.436 (douze million cinq cent cinq mille quatre cent trente-six) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune («Vector IV»);

(iv) M. Kris Hagerman, né le 31 mars 1964 à Columbus, Ohio (Etats-Unis d'Amérique), dirigeant d'entreprise, résidant à 15 Cowell Lane, Atherton, Californie, 94027, Etats-Unis d'Amérique, détenant 726.369 (sept cent vingt-six mille trois cent soixante neuf) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune («M. Hagerman»);

(v) M. Joe Dylan Roberts, né le 20 février 1970 en Californie (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 18 Palomino Road, Novato, Californie 94947, Etats-Unis d'Amérique, détenant 10.000 (dix mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune («M. Roberts»); and

(vi) M. Jeremy Liang, né le 26 décembre 1956 à Pingtung, (Taiwan), software manager, résidant à 6543 Dartmoor Way, San Jose, Californie 95129, Etats-Unis d'Amérique, détenant 31.875 (trente-et-un mille huit cent soixante-quinze) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune («M. Liang» ainsi avec Vector I, Vector III, Vector IV, M. Hagerman et M. Roberts collectivement les «Associées»);

ici valablement représentés par Madame Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les seuls associés de Corel Software (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, constituée par acte notarié du M Jean Seckler, le 15 juin 2011, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2070 daté du 6 septembre 2011, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.905 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte pris par Maître Francis Kessler en date du 29 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 janvier 2014.

II.- Les 26.821.235 (vingt-six million huit cent vingt-et-un mille deux cent trente-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollars Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation,

2. Augmentation du capital de la social de la Société d'un montant de USD 237.498 (deux cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains) afin de l'augmenter de son montant actuel de USD 268.212,35 (deux cent soixante-huit mille deux cent douze dollars américains trente-cinq cents) à USD 505.710,35 (cinq cent cinq mille sept cent dix dollars américains trente-cinq cents) par l'émission de 23.749.800 vingt-trois million sept cent quarante-neuf mille huit cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de dollar américain), sous réserve du paiement de primes d'émission d'un montant total de USD 12.500 (douze mille cinq cent dollars américains), le montant de cette prime d'émission étant intégralement affecté à la réserve légale de la Société,

3. Souscription et paiement par les associés de la Société des nouvelles parts sociales par apport en numéraire,

4. Nouvelle composition du capital de la Société,

5. Modification subséquente au premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, et

6. Divers.

Après que les Associés ont approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution:

Il est résolu à l'unanimité que les Associés renoncent à leur droit à être convoqué à la présente assemblée, prennent acte d'avoir été suffisamment informés sur l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptant de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est aussi résolu à l'unanimité que la documentation relative à l'assemblée a été mise à la disposition des Associés Durant une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

Il est résolu à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 237.498 (deux cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains) afin de la porter de son montant actuel de USD 268.212,35 (deux cent soixante-huit mille deux cent douze dollars américains trente-cinq cents) à USD 505.710,35 (cinq cent cinq mille sept cent dix dollars américains trente-cinq cents) par l'émission de 23.749.800 vingt-trois million sept cent quarante-neuf mille huit cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), sous réserve du paiement de primes d'émission d'un montant total de USD 12.500 (douze mille cinq cent dollars américains) (les "Primes d'Emission"), le montant de ces primes d'émission étant intégralement affecté à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution:

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la souscription et la paiement des Nouvelles Parts Sociales et des Primes d'Emission comme suit:

(i) 5.998.100 (cinq million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent) des Nouvelles Parts Sociales à souscrire par Vector I, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de USD 3.157 (trois mille cent cinquante-sept dollars américains), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, le tout étant payé par un apport en numéraire d'un montant de USD 63.138 (soixante-trois mille cent trente-huit dollars américains) ("Apport 1") à faire par Vector I,

(ii) 5.998.100 (cinq million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent) des Nouvelles Parts Sociales à souscrire par Vector III, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de USD 3.157 (trois mille cent cinquante-sept dollars américains), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, le tout étant payé par un apport en numéraire d'un montant de USD 63.138 (soixante-trois mille cent trente-huit dollars américains) ("Apport 2") à faire par Vector III,

(iii) 11.073.500 (onze million soixante-treize mille cinq cent) des Nouvelles Parts Sociales à souscrire par Vector IV, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de USD 5.828 (cinq mille huit cent vingt-huit dollars américains), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, le tout étant payé par un apport en numéraire d'un montant de USD 116.563 (cent seize mille cinq cent soixante-trois dollars américains) (l'"Apport 3") à faire par Vector IV,

(iv) 643.100 (six cent quarante-trois mille cent) des Nouvelles Parts Sociales à souscrire par M. Hagerman, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de USD 338 (trois cent trente-huit dollars américains), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, le tout étant payé par un apport en numéraire d'un montant de USD 6.769 (six mille sept cent soixante-neuf dollars américains) (l'"Apport 4") à faire par M. Hagerman,

(v) 8.800 (huit mille huit cent) des Nouvelles Parts Sociales à souscrire par M. Roberts, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de USD 5 (cinq dollars américains), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, le tout étant payé par un apport en numéraire d'un montant de USD 93 (quatre-vingt-treize dollars américains) (l'"Apport 5") à faire par M. Roberts, et

(vi) 28.200 (vingt-huit mille deux cent) des Nouvelles Parts Sociales à souscrire par M. Liang, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de USD 15 (quinze dollars américains), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, le tout étant payé par un apport en numéraire d'un montant de USD 297 (deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains) (l'"Apport 6") à faire par M. Liang.

Intervention - souscription - paiement

Vector I déclare souscrire à 5.998.100 (cinq million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent) des Nouvelles Parts, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 3.157 (trois mille cent cinquante-sept dollars américains) part l'Apport 1 qui est la disposition de la Société.

Vector III déclare souscrire à 5.998.100 (cinq million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent) des Nouvelles Parts, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 3.157 (trois mille cent cinquante-sept dollars américains) part l'Apport 2 qui est la disposition de la Société.

Vector IV déclare souscrire à 11.073.500 (onze million soixante-treize mille cinq cent) des Nouvelles Parts, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 5.828 (cinq mille huit cent vingt-huit dollars américains) part l'Apport 3 qui est la disposition de la Société.

M. Hagerman déclare souscrire à 643.100 (six cent quarante-trois mille cent) des Nouvelles Parts, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 338 (trois cent trente-huit dollars américains) part l'Apport 4 qui est la disposition de la Société.

M. Roberts déclare souscrire à 8.800 (huit mille huit cent) des Nouvelles Parts, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 5 (cinq dollars américains) part l'Apport 5 qui est la disposition de la Société.

M. Liang déclare souscrire à 28.200 (vingt-huit mille deux cent) des Nouvelles Parts, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 15 (quinze dollars américains) part l'Apport 6 qui est la disposition de la Société.

Preuve de l'existence des apports

Une preuve de l'existence de l'Apport 1, de l'Apport 2, de l'Apport 3, de l'Apport 4, de l'Apport 5 et de l'Apport 6 a été apportée.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, le capital social de la Société est dorénavant composé comme suit:

- Vector CC Holdings I, SRL: 12.771.878 (douze million sept cent soixante et onze mille huit cent soixante dix-huit) parts sociales,
- Vector CC Holdings III, SRL: 12.771.878 (douze million sept cent soixante et onze mille huit cent soixante dix-huit) parts sociales,
- Vector CC Holdings IV, SRL: 23.578.936 (vingt-trois million cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-six) parts sociales,
- M. Hagerman: 1.369.469 (un million trois cent soixante-neuf mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales,
- M. Roberts: 18.800 (dix-huit mille huit cent) parts sociales, et
- M. Liang: 60.075 (soixante mille soixante-quinze) parts sociales.

Le notaire prend acte de ce que les 50.571.036 (cinquante million cinq cent soixante et onze mille trente-six) parts sociales représentant l'intégralité du capital sociale de la Société, sont représentées, en conséquence l'assemblée peut valablement passer la résolutions prise ci-après.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et des apports qui ont été faits, il est résolu de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social s'élève à USD 505.710,36 (cinq cent cinq mille sept cent dix dollars américains et trente-six cents), représenté par 50.571.036 (cinquante million cinq cent soixante et onze mille trente-six) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0.01 (un cent de dollar américain) chacune."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 12 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014146620/323.

(140166894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Signalhorn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 126.549.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of September,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Signalhorn Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126.549, incorporated by a deed of Maître Joëlle BADEN, notary then residing in Luxembourg, on 15 March 2007, published in the Mémorial C, number 1113 of 9 June 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on 2 September 2014, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Eamonn McDONALD, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Raphaëlle MARCEL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies after having being signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the notary will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list that all the five hundred and thirteen (513) A ordinary shares and the three thousand five hundred and ninety-one (3,591) B ordinary shares having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed ahead of the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Insertion of a new definition in Section I - Definitions of the articles of association of the Company between "Relevant Offer" and "Right of First Offer" to be worded as follows:

"Reserved Matters means any of the following matters or actions:

(i) Amend or waive any provision of the Articles or of the articles of association of any other Group Company.

(ii) Vary the rights attaching to any shares, loan notes, or other securities of any Group Company.

(iii) Make any increase or reduction or other alteration whatsoever (including by way of redemption, acquisition of own shares, subdivision, consolidation or redesignation) of any Group Company's share capital or grant any option to subscribe for or acquire any Securities or issue any Securities.

(iv) Declare or pay any dividend or make any other distribution (in cash or in kind) in respect of the profits, assets or reserves of any Group Company or in any other way reduce the reserves of any Group Company.

(v) Give notice of, or propose, any resolution to wind up any Group Company, file or make any petition, application or notice for the appointment or intended appointment of an administrator, liquidator or provisional liquidator or invite any person to appoint an administrative receiver or administrator other than actions required by applicable local law or where such action would result in the person, acting as a director, becoming personally liable for the debts of the Group Company.

(vi) Make a proposal for a voluntary arrangement or composition with or for the benefit of its creditor in respect of any Group Company other than actions required by applicable local law or where such action would result in the person, acting as a director, becoming personally liable for the debts of the Group Company.

(vii) Appoint, materially vary the terms of appointment of, or remove any person from the office of director or chairman of any Group Company.

(viii) Change the auditors of any Group Company unless they shall at their own insistence resign or not seek re appointment (in which event no new appointment shall be made without the A Shareholder Consent).

(ix) Make any change in any Group Company's accounting reference date or (save as may be necessary to comply with changes in statements of standard accounting practice) its accounting policies.

(x) Such other reserved matters as may be enumerated from time to time in any Shareholders' Agreement."

2. Insertion of a new definition in Section I - Definitions of the articles of association of the Company between "Sale Value Per Share" and "Security Interest" to be worded as follows:

"Securities means collectively or any of, as the context permits, the Shares and any other securities (whether equity or debt securities) or other instruments evidencing indebtedness or similar and/or any rights convertible into, or exercisable or exchangeable for, any equity or debt securities of any Group Company or other indebtedness issued from time to time excluding any loans provided from any member of the Group of the A Shareholder, any amount borrowed or payable under any financing, any amount borrowed from or payable to any other lending institution and any securities issued by a Group Company to another Group Company."

3. Insertion of three new definitions in Section I - Definitions of the articles of association of the Company between "Sole Shareholder" and "Threshold Price" to be worded as follows:

"Syndicatee has the meaning given to it in Article 9.2.

Syndication Shares has the meaning given to it in Article 9.2.

Syndicator has the meaning given to it in Article 9.2."

4. Amendment of Article 9 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 9. General provisions relating to Transfers.

9.1 The B Shareholder shall not, without the A Shareholder Consent:

(a) effect a Transfer of any of its Shares, except in accordance with Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit) and any other purported Transfer shall be void;

(b) effect a Transfer of any Shares except at such times, in such circumstances and to such persons and on the same terms as the B Shareholder would be permitted to transfer its Shares under the Articles, or as required under the Articles or pursuant to the Shareholders' Agreement.

9.2 At any time and notwithstanding the provisions of Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit) any A Shareholder (a "Syndicator") may Transfer to one or more persons who is a limited partner in any Fund managed, advised or operated by a member of the Group of the A Shareholder (the "Syndicatee") up to 100 per cent of the Securities held by it (the "Syndication Shares") and any other instrument or security issued under any Financing Documents and held by the Syndicator, provided that in respect of any Syndication Shares transferred to the Syndicatee, the Syndicatee must duly execute a deed of adherence to the Shareholders' Agreement.

9.3 Subject only to Article 9.1. and Article 9.2. the Directors shall register in the Company's share register any Transfer made in accordance with the provisions of Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit) (to the extent applicable) within 21 days following the day where the duly executed instrument of transfer has been lodged at the Company's registered office or such other place as the Directors may have designated.

9.4 Subject to the provisions of Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit) and the ability of a Shareholder to Transfer any Shares held by it pursuant to those provisions, the Directors shall refuse to register:

(a) a proposed Transfer not made in accordance with Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit);

(b) a proposed Transfer to a minor or interdict, or a person who is incapable of managing and administering his or her own property and affairs by reason of mental disorder;

(c) an allottee or transferee of Shares or a person entitled to Shares by transmission until, if he is required to do so by the Shareholders' Agreement, if any, he has executed a deed of adherence under which he undertakes to adhere to and be bound by the provisions of that agreement (to the same extent as the transferor or to such lesser extent as the Directors may stipulate);

(d) a proposed Transfer if the Directors believe on reasonable grounds that such Share will or may be transferred to or become beneficially owned by a person carrying on business in competition with any business at the relevant time being carried on by a Group Company.

9.5 If the Directors refuse to register the Transfer for any of the grounds set out in Article 9.4, but subject to the right of the Shareholder to transfer its Shares pursuant to Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit), they shall:

- (a) send to the transferee notice of refusal, together with the reasons for the refusal, as soon as practicable and in any event within two months of the date on which the instrument of transfer was lodged with the Company; and
- (b) return the instrument of transfer to the transferee with the notice of refusal unless they suspect that the proposed transfer may be fraudulent.”

5. Insertion of a new paragraph 16.7 in Article 16 of the articles of association of the Company to be worded as follows:

“ **16.7. Decision level - Board Reserved Matters.** No actions or resolutions relating to the Reserved Matters shall be undertaken by the Board (assuming the Board would enjoy the power to carry out or to implement such actions or resolutions) without the A Shareholder Consent.”

6. Amendment of Article 26.4 of the articles of association of the Company as follows:

“ **26.4. Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum.** Unless it concerns a Reserved Matter or otherwise required by law or by these Articles and subject to any limitations or provisions to the contrary in a Shareholders’ Agreement, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, unless it concerns a Reserved Matter and subject to any limitations or provisions to the contrary in a Shareholders’ Agreement or these Articles, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

No actions or resolutions relating to the Reserved Matters shall be undertaken by the General Meeting (assuming the General Meeting would enjoy the power to carry out or to implement such actions or resolutions) without the A Shareholder Consent.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to Shares in which the Shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous vote of the Shareholders and bondholders.”

IV. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to insert a new definition in Section I - Definitions of the articles of association of the Company between “Relevant Offer” and “Right of First Offer” to be worded as follows:

“Reserved Matters means any of the following matters or actions:

- (i) Amend or waive any provision of the Articles or of the articles of association of any other Group Company.
- (ii) Vary the rights attaching to any shares, loan notes, or other securities of any Group Company.
- (iii) Make any increase or reduction or other alteration whatsoever (including by way of redemption, acquisition of own shares, subdivision, consolidation or redesignation) of any Group Company’s share capital or grant any option to subscribe for or acquire any Securities or issue any Securities.
- (iv) Declare or pay any dividend or make any other distribution (in cash or in kind) in respect of the profits, assets or reserves of any Group Company or in any other way reduce the reserves of any Group Company.
- (v) Give notice of, or propose, any resolution to wind up any Group Company, file or make any petition, application or notice for the appointment or intended appointment of an administrator, liquidator or provisional liquidator or invite any person to appoint an administrative receiver or administrator other than actions required by applicable local law or where such action would result in the person, acting as a director, becoming personally liable for the debts of the Group Company.

(vi) Make a proposal for a voluntary arrangement or composition with or for the benefit of its creditor in respect of any Group Company other than actions required by applicable local law or where such action would result in the person, acting as a director, becoming personally liable for the debts of the Group Company.

(vii) Appoint, materially vary the terms of appointment of, or remove any person from the office of director or chairman of any Group Company.

(viii) Change the auditors of any Group Company unless they shall at their own insistence resign or not seek re appointment (in which event no new appointment shall be made without the A Shareholder Consent).

(ix) Make any change in any Group Company's accounting reference date or (save as may be necessary to comply with changes in statements of standard accounting practice) its accounting policies.

(x) Such other reserved matters as may be enumerated from time to time in any Shareholders' Agreement."

Second resolution

The meeting decides to insert a new definition in Section I - Definitions of the articles of association of the Company between "Sale Value Per Share" and "Security Interest" to be worded as follows:

"Securities means collectively or any of, as the context permits, the Shares and any other securities (whether equity or debt securities) or other instruments evidencing indebtedness or similar and/or any rights convertible into, or exercisable or exchangeable for, any equity or debt securities of any Group Company or other indebtedness issued from time to time excluding any loans provided from any member of the Group of the A Shareholder, any amount borrowed or payable under any financing, any amount borrowed from or payable to any other lending institution and any securities issued by a Group Company to another Group Company."

Third resolution

The meeting decides to insert three new definitions in Section I - Definitions of the articles of association of the Company between "Sole Shareholder" and "Threshold Price" to be worded as follows:

"Syndicatee has the meaning given to it in Article 9.2.

Syndication Shares has the meaning given to it in Article 9.2.

Syndicator has the meaning given to it in Article 9.2."

Fourth resolution

The meeting decides to amend of Article 9 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 9. General provisions relating to Transfers.

9.1 The B Shareholder shall not, without the A Shareholder Consent:

(a) effect a Transfer of any of its Shares, except in accordance with Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit) and any other purported Transfer shall be void;

(b) effect a Transfer of any Shares except at such times, in such circumstances and to such persons and on the same terms as the B Shareholder would be permitted to transfer its Shares under the Articles, or as required under the Articles or pursuant to the Shareholders' Agreement.

9.2 At any time and notwithstanding the provisions of Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit) any A Shareholder (a "Syndicator") may Transfer to one or more persons who is a limited partner in any Fund managed, advised or operated by a member of the Group of the A Shareholder (the "Syndicatee") up to 100 per cent of the Securities held by it (the "Syndication Shares") and any other instrument or security issued under any Financing Documents and held by the Syndicator, provided that in respect of any Syndication Shares transferred to the Syndicatee, the Syndicatee must duly execute a deed of adherence to the Shareholders' Agreement.

9.3 Subject only to Article 9.1. and Article 9.2. the Directors shall register in the Company's share register any Transfer made in accordance with the provisions of Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit) (to the extent applicable) within 21 days following the day where the duly executed instrument of transfer has been lodged at the Company's registered office or such other place as the Directors may have designated.

9.4 Subject to the provisions of Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit) and the ability of a Shareholder to Transfer any Shares held by it pursuant to those provisions, the Directors shall refuse to register:

(a) a proposed Transfer not made in accordance with Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit);

(b) a proposed Transfer to a minor or interdict, or a person who is incapable of managing and administering his or her own property and affairs by reason of mental disorder;

(c) an allottee or transferee of Shares or a person entitled to Shares by transmission until, if he is required to do so by the Shareholders' Agreement, if any, he has executed a deed of adherence under which he undertakes to adhere to and be bound by the provisions of that agreement (to the same extent as the transferor or to such lesser extent as the Directors may stipulate);

(d) a proposed Transfer if the Directors believe on reasonable grounds that such Share will or may be transferred to or become beneficially owned by a person carrying on business in competition with any business at the relevant time being carried on by a Group Company.

9.5 If the Directors refuse to register the Transfer for any of the grounds set out in Article 9.4, but subject to the right of the Shareholder to transfer its Shares pursuant to Article 12 (Permitted Transfers), Article 13 (Change of Control) and Article 14 (Exit), they shall:

(a) send to the transferee notice of refusal, together with the reasons for the refusal, as soon as practicable and in any event within two months of the date on which the instrument of transfer was lodged with the Company; and

(b) return the instrument of transfer to the transferee with the notice of refusal unless they suspect that the proposed transfer may be fraudulent.”

Fifth resolution

The meeting decides to insert a new paragraph 16.7 in Article 16 of the articles of association of the Company to be worded as follows:

“ **16.7. Decision level - Board Reserved Matters.** No actions or resolutions relating to the Reserved Matters shall be undertaken by the Board (assuming the Board would enjoy the power to carry out or to implement such actions or resolutions) without the A Shareholder Consent.”

Sixth resolution

The meeting decides to amend Article 26.4 of the articles of association of the Company as follows:

“ **26.4. Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum.** Unless it concerns a Reserved Matter or otherwise required by law or by these Articles and subject to any limitations or provisions to the contrary in a Shareholders’ Agreement, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, unless it concerns a Reserved Matter and subject to any limitations or provisions to the contrary in a Shareholders’ Agreement or these Articles, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

No actions or resolutions relating to the Reserved Matters shall be undertaken by the General Meeting (assuming the General Meeting would enjoy the power to carry out or to implement such actions or resolutions) without the A Shareholder Consent.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to Shares in which the Shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous vote of the Shareholders and bondholders.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le quinze septembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Signahorn Holding S.A., une société anonyme ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.549, constituée suivant acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1113 du 9 juin 2007 (la “Société”). Les statuts de la Société

ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 2 septembre 2014, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Frédéric LEMOINE, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Eamonn McDONALD, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Raphaëlle MARCEL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations après avoir été signées ne varient par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît selon cette liste de présence que l'intégralité des cinq cent treize (513) actions ordinaires A et des trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (3.591) actions ordinaires B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Insertion d'une nouvelle définition dans la Section I - Définitions des statuts de la Société entre «Offre Pertinente» et «Droit de Première Offre» ayant la teneur suivante:

«Matières Réservées signifie toutes les matières ou les actions suivantes:

(i) Modifier ou supprimer toute disposition des Statuts ou des statuts de toute autre Société du Groupe.

(ii) Modifier les droits attachés à toutes actions, titres de créances, ou autres valeurs mobilières de toute Société du Groupe.

(iii) Faire toute augmentation ou réduction ou autre modification que ce soit (y compris par voie de rachat, d'acquisition d'actions propres, sous-division, consolidation ou modification) du capital social de toute Société du Groupe ou accorder toute option de souscription pour ou acquérir tous Titres ou émettre tous Titres.

(iv) Déclarer ou verser tout dividende ou faire toute autre distribution (en espèces ou en nature) à l'égard des bénéficiaires, des actifs ou des réserves de toute Société du Groupe ou réduire de toute autre manière les réserves de toute Société du Groupe.

(v) Donner un avis sur, ou proposer, toute résolution visant à dissoudre toute Société du Groupe, déposer ou faire toute pétition, demande ou avis pour la nomination ou la nomination prévue d'un administrateur, liquidateur ou liquidateur judiciaire ou inviter toute personne à nommer un séquestre ou un administrateur autrement que dans les mesures requises par la loi locale applicable ou lorsque cette mesure résulterait en ce que la personne, agissant à titre d'administrateur, devienne personnellement responsable des dettes de la Société du Groupe.

(vi) Faire une proposition pour un arrangement volontaire ou un accord avec ou pour le bénéfice de son créancier à l'égard de toute Société du Groupe autre que les mesures requises par la loi locale applicable ou lorsque cette mesure résulterait en ce que la personne, agissant à titre d'administrateur, devienne personnellement responsable des dettes de la Société du Groupe.

(vii) Nommer, modifier sensiblement les conditions de nomination de, ou révoquer toute personne de la fonction d'administrateur ou président de toute Société du Groupe.

(viii) Changer les réviseurs de toute Société du Groupe, à moins qu'ils ne démissionnent à leur propre convenance ou ne cherchent pas à être réélus (auquel cas, aucune nouvelle nomination ne doit être faite sans le Consentement de l'Actionnaire A).

(ix) Faire tout changement dans la date de référence comptable de toute Société du Groupe ou (à l'exception de ce qui peut être nécessaire pour se conformer aux changements dans la pratique comptable standard) ses politiques comptables.

(x) Telles autres matières réservées pouvant être énumérées de temps à autre dans une Convention d'Actionnaires.»

2. Insertion d'une nouvelle définition dans la Section I - Définitions des statuts de la Société entre «Valeur de Vente par Action» et «Sûreté» ayant la teneur suivante:

«Titres désigne collectivement ou l'un des, comme le contexte le permet, Actions et tous autres titres (que ce soit des actions ou des titres de créance) ou autres instruments constatant une dette ou similaire et/ou tous droits de conversion en, ou d'exercice ou d'échange pour, toute action ou titres de créance de toute Société du Groupe ou d'un autre instrument de dette émis de temps à autre en excluant tous prêts accordés par tout membre du Groupe de l'Actionnaire A, tout emprunt contracté ou à payer en vertu de tout financement, tout emprunt contracté auprès de ou à payer à un autre établissement de crédit et tous titres émis par une Société du Groupe à une autre Société du Groupe.»

3. Insertion de trois nouvelles définitions dans la Section I - Définitions des statuts de la Société entre «Actionnaire Unique» et «Prix Seuil» ayant la teneur suivante:

«Syndiqué a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2.

Actions de Syndication a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2.

Syndicataire a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2.»

4. Modification de l'Article 9 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 9. Dispositions générales concernant les Transferts.**

9.1 L'Actionnaire B ne peut pas, sans le Consentement de l'Actionnaire A:

(a) effectuer un Transfert d'aucune de ses Actions, sauf en conformité avec l'article 12 (Transferts Autorisés), l'article 13 (Changement de Contrôle) et l'article 14 (Sortie) et tout autre prétendu Transfert sera nul;

(b) effectuer un Transfert de toutes Actions, sauf dans les moments, dans les circonstances et aux personnes et dans les mêmes conditions auxquelles l'Actionnaire B pourrait être autorisé à transférer ses Actions en vertu des Statuts, ou tel que requis en vertu des Statuts ou en vertu de la Convention d'Actionnaires.

9.2 A tout moment, et nonobstant les dispositions de l'article 12 (Transferts Autorisés), l'article 13 (Changement de Contrôle) et l'article 14 (Sortie) tout Actionnaire A (un «Syndicataire») peut Transférer à une ou plusieurs personnes qui est un commanditaire dans un Fonds géré, conseillé ou administré par un membre du Groupe de l'Actionnaire A (le «Syndiqué») jusqu'à 100 pour cent des Titres détenus par lui (les «Actions de Syndication») et tout autre instrument ou titre émis en vertu des Documents de Financement et détenus par le Syndicataire, à condition que pour toutes les Actions de Syndication transférées au Syndiqué, le Syndiqué doit dûment signer un acte d'adhésion à la Convention d'Actionnaires.

9.3 Sous la seule réserve de l'article 9.1. et de l'article 9.2. les Administrateurs doivent inscrire dans le registre des actionnaires de la Société tout Transfert effectué conformément aux dispositions de l'article 12 (Transferts Autorisés), de l'article 13 (Changement de Contrôle) et de l'article 14 (Sortie) (dans la mesure applicable) dans les 21 jours suivant le jour du dépôt de l'instrument de transfert dûment exécuté au siège social de la Société ou en tout autre lieu que les Administrateurs ont désigné.

9.4 Sous réserve des dispositions de l'article 12 (Transferts Autorisés), de l'article 13 (Changement de Contrôle) et de l'article 14 (Sortie) et de la capacité d'un Actionnaire de Transférer toutes Actions détenues par lui en application de ces dispositions, les Administrateurs doivent refuser d'enregistrer:

(a) un Transfert proposé non conforme à l'article 12 (Transferts Autorisés), l'article 13 (Changement de Contrôle) et l'article 14 (Sortie);

(b) un Transfert proposé à un mineur ou un interdit, ou une personne qui est incapable de gérer et d'administrer ses biens propres et ses affaires en raison de troubles mentaux;

(c) un attributaire ou cessionnaire d'Actions ou une personne ayant droit à des Actions par transmission jusqu'à ce que, s'il est tenu de le faire par la Convention d'Actionnaires, le cas échéant, il ait signé un contrat d'adhésion en vertu duquel il s'engage à respecter et à être lié par les dispositions de cet accord (dans la même mesure que le cédant ou à toute moindre mesure que les Administrateurs peuvent déterminer);

(d) un Transfert proposé si les Administrateurs croient sur base de motifs raisonnables que cette Action sera ou peut être transférée ou devenir la propriété d'une personne exerçant une activité en concurrence avec une quelconque affaire étant exploitée par une Société du Groupe à ce moment.

9.5 Si les Administrateurs refusent d'enregistrer le Transfert pour l'un des motifs énoncés à l'article 9.4, mais sous réserve du droit de l'Actionnaire de transférer ses Actions conformément à l'article 12 (Transferts Autorisés), l'article 13 (Changement de Contrôle) et l'article 14 (Sortie), ils doivent:

(a) envoyer à l'acquéreur l'avis de refus, ainsi que les raisons du refus, dès que possible et en tout cas dans les deux mois de la date à laquelle l'instrument de transfert a été déposé auprès de la Société; et

(b) retourner l'instrument de transfert à l'acquéreur avec l'avis de refus, sauf s'ils soupçonnent que le transfert proposé puisse être frauduleux.»

5. Insertion d'un nouveau paragraphe 16.7 dans l'Article 16 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

« **16.7. Niveau de décision - Matières Réservées au Conseil.** Aucune actions ou résolutions relatives aux Matières Réservées ne doivent être prises par le Conseil (en supposant que le Conseil ait le pouvoir de réaliser ou de mettre en oeuvre de telles actions ou résolutions) sans le Consentement de l'Actionnaire A.»

6. Modification de l'Article 26.4 des statuts de la Société comme suit:

« **26.4. Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une assemblée générale en cas de quorum non atteint.** Sauf s'il s'agit d'une Matière Réservée, ou disposition contraire de la loi ou des présents Statuts et sous réserve de toute limitation ou disposition contraire d'une Convention d'Actionnaires, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les Actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, sauf s'il s'agit d'une Matière Réservée et sous réserve de toute limitation ou disposition contraire dans une Convention d'Actionnaires ou ces Statuts, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social est représenté (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet

ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à l'Assemblée Générale concernée.

Aucunes actions ou résolutions relatives aux Matières Réservées ne doivent être prises par l'Assemblée Générale (en supposant que l'Assemblée Générale ait le pouvoir de réaliser ou de mettre en oeuvre de telles actions ou résolutions) sans le Consentement de l'Actionnaire A.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements de ses Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec le vote unanime des Actionnaires et des obligataires.»

IV. Après ce qui a été exposé par le président et reconnu par les membres de l'assemblée, l'assemblée a procédé à l'ordre du jour. L'assemblée ayant examiné l'ordre du jour, le président a soumis au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'insérer une nouvelle définition dans la Section I - Définitions des statuts de la Société entre «Offre Pertinente» et «Droit de Première Offre» ayant la teneur suivante:

«Matières Réservées signifie toutes les matières ou les actions suivantes:

- (i) Modifier ou supprimer toute disposition des Statuts ou des statuts de toute autre Société du Groupe.
- (ii) Modifier les droits attachés à toutes actions, titres de créances, ou autres valeurs mobilières de toute Société du Groupe.
- (iii) Faire toute augmentation ou réduction ou autre modification que ce soit (y compris par voie de rachat, d'acquisition d'actions propres, sous-division, consolidation ou modification) du capital social de toute Société du Groupe ou accorder toute option de souscription pour ou acquérir tous Titres ou émettre tous Titres.
- (iv) Déclarer ou verser tout dividende ou faire toute autre distribution (en espèces ou en nature) à l'égard des bénéficiaires, des actifs ou des réserves de toute Société du Groupe ou réduire de toute autre manière les réserves de toute Société du Groupe.
- (v) Donner un avis sur, ou proposer, toute résolution visant à dissoudre toute Société du Groupe, déposer ou faire toute pétition, demande ou avis pour la nomination ou la nomination prévue d'un administrateur, liquidateur ou liquidateur judiciaire ou inviter toute personne à nommer un séquestre ou un administrateur autrement que dans les mesures requises par la loi locale applicable ou lorsque cette mesure résulterait en ce que la personne, agissant à titre d'administrateur, devienne personnellement responsable des dettes de la Société du Groupe.
- (vi) Faire une proposition pour un arrangement volontaire ou un accord avec ou pour le bénéfice de son créancier à l'égard de toute Société du Groupe autre que les mesures requises par la loi locale applicable ou lorsque cette mesure résulterait en ce que la personne, agissant à titre d'administrateur, devienne personnellement responsable des dettes de la Société du Groupe.
- (vii) Nommer, modifier sensiblement les conditions de nomination de, ou révoquer toute personne de la fonction d'administrateur ou président de toute Société du Groupe.
- (viii) Changer les réviseurs de toute Société du Groupe, à moins qu'ils ne démissionnent à leur propre convenance ou ne cherchent pas à être réélus (auquel cas, aucune nouvelle nomination ne doit être faite sans le Consentement de l'Actionnaire A).
- (ix) Faire tout changement dans la date de référence comptable de toute Société du Groupe ou (à l'exception de ce qui peut être nécessaire pour se conformer aux changements dans la pratique comptable standard) ses politiques comptables.
- (x) Telles autres matières réservées pouvant être énumérées de temps à autre dans une Convention d'Actionnaires.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer une nouvelle définition dans la Section I - Définitions des statuts de la Société entre «Valeur de Vente par Action» et «Sûreté» ayant la teneur suivante:

«Titres désigne collectivement ou l'un des, comme le contexte le permet, Actions et tous autres titres (que ce soit des actions ou des titres de créance) ou autres instruments constatant une dette ou similaire et/ou tous droits de conversion en, ou d'exercice ou d'échange pour, toute action ou titres de créance de toute Société du Groupe ou d'un autre instrument de dette émis de temps à autre en excluant tous prêts accordés par tout membre du Groupe de l'Actionnaire

A, tout emprunt contracté ou à payer en vertu de tout financement, tout emprunt contracté auprès de ou à payer à un autre établissement de crédit et tous titres émis par une Société du Groupe à une autre Société du Groupe.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer trois nouvelles définitions dans la Section I - Définitions des statuts de la Société entre «Actionnaire Unique» et «Prix Seuil» ayant la teneur suivante:

«Syndiqué a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2.

Actions de Syndication a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2.

Syndicataire a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 9 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 9. Dispositions générales concernant les Transferts.

9.1 L'Actionnaire B ne peut pas, sans le Consentement de l'Actionnaire A:

(a) effectuer un Transfert d'aucune de ses Actions, sauf en conformité avec l'article 12 (Transferts Autorisés), l'article 13 (Changement de Contrôle) et l'article 14 (Sortie) et tout autre prétendu Transfert sera nul;

(b) effectuer un Transfert de toutes Actions, sauf dans les moments, dans les circonstances et aux personnes et dans les mêmes conditions auxquelles l'Actionnaire B pourrait être autorisé à transférer ses Actions en vertu des Statuts, ou tel que requis en vertu des Statuts ou en vertu de la Convention d'Actionnaires.

9.2 A tout moment, et nonobstant les dispositions de l'article 12 (Transferts Autorisés), l'article 13 (Changement de Contrôle) et l'article 14 (Sortie) tout Actionnaire A (un «Syndicataire») peut Transférer à une ou plusieurs personnes qui est un commanditaire dans un Fonds géré, conseillé ou administré par un membre du Groupe de l'Actionnaire A (le «Syndiqué») jusqu'à 100 pour cent des Titres détenus par lui (les «Actions de Syndication») et tout autre instrument ou titre émis en vertu des Documents de Financement et détenus par le Syndicataire, à condition que pour toutes les Actions de Syndication transférées au Syndiqué, le Syndiqué doit dûment signer un acte d'adhésion à la Convention d'Actionnaires.

9.3 Sous la seule réserve de l'article 9.1. et de l'article 9.2. les Administrateurs doivent inscrire dans le registre des actionnaires de la Société tout Transfert effectué conformément aux dispositions de l'article 12 (Transferts Autorisés), de l'article 13 (Changement de Contrôle) et de l'article 14 (Sortie) (dans la mesure applicable) dans les 21 jours suivant le jour du dépôt de l'instrument de transfert dûment exécuté au siège social de la Société ou en tout autre lieu que les Administrateurs ont désigné.

9.4 Sous réserve des dispositions de l'article 12 (Transferts Autorisés), de l'article 13 (Changement de Contrôle) et de l'article 14 (Sortie) et de la capacité d'un Actionnaire de Transférer toutes Actions détenues par lui en application de ces dispositions, les Administrateurs doivent refuser d'enregistrer:

(a) un Transfert proposé non conforme à l'article 12 (Transferts Autorisés), l'article 13 (Changement de Contrôle) et l'article 14 (Sortie);

(b) un Transfert proposé à un mineur ou un interdit, ou une personne qui est incapable de gérer et d'administrer ses biens propres et ses affaires en raison de troubles mentaux;

(c) un attributaire ou cessionnaire d'Actions ou une personne ayant droit à des Actions par transmission jusqu'à ce que, s'il est tenu de le faire par la Convention d'Actionnaires, le cas échéant, il ait signé un contrat d'adhésion en vertu duquel il s'engage à respecter et à être lié par les dispositions de cet accord (dans la même mesure que le cédant ou à toute moindre mesure que les Administrateurs peuvent déterminer);

(d) un Transfert proposé si les Administrateurs croient sur base de motifs raisonnables que cette Action sera ou peut être transférée ou devenir la propriété d'une personne exerçant une activité en concurrence avec une quelconque affaire étant exploitée par une Société du Groupe à ce moment.

9.5 Si les Administrateurs refusent d'enregistrer le Transfert pour l'un des motifs énoncés à l'article 9.4, mais sous réserve du droit de l'Actionnaire de transférer ses Actions conformément à l'article 12 (Transferts Autorisés), l'article 13 (Changement de Contrôle) et l'article 14 (Sortie), ils doivent:

(a) envoyer à l'acquéreur l'avis de refus, ainsi que les raisons du refus, dès que possible et en tout cas dans les deux mois de la date à laquelle l'instrument de transfert a été déposé auprès de la Société; et

(b) retourner l'instrument de transfert à l'acquéreur avec l'avis de refus, sauf s'ils soupçonnent que le transfert proposé puisse être frauduleux.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe 16.7 dans l'Article 16 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

« **16.7. Niveau de décision - Matières Réservées au Conseil.** Aucune actions ou résolutions relatives aux Matières Réservées ne doivent être prises par le Conseil (en supposant que le Conseil ait le pouvoir de réaliser ou de mettre en oeuvre de telles actions ou résolutions) sans le Consentement de l'Actionnaire A.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 26.4 des statuts de la Société comme suit:

« **26.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une assemblée générale en cas de quorum non atteint.** Sauf s'il s'agit d'une Matière Réservée, ou disposition contraire de la loi ou des présents Statuts et sous réserve de toute limitation ou disposition contraire d'une Convention d'Actionnaires, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les Actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, sauf s'il s'agit d'une Matière Réservée et sous réserve de toute limitation ou disposition contraire dans une Convention d'Actionnaires ou ces Statuts, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social est représenté (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à l'Assemblée Générale concernée.

Aucunes actions ou résolutions relatives aux Matières Réservées ne doivent être prises par l'Assemblée Générale (en supposant que l'Assemblée Générale ait le pouvoir de réaliser ou de mettre en oeuvre de telles actions ou résolutions) sans le Consentement de l'Actionnaire A.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements de ses Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec le vote unanime des Actionnaires et des obligataires.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Lemoine, McDonald, Marcel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014146957/524.

(140166904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and fourteen on the fifteenth of September.

Before us Me Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships - Cayman Islands under registration number 12329 having its registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA no 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, acting through its general partner Goldman Sachs Management GP GmbH, here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207589 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3863846 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors V, LLC here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V Advisors, L.L.C., here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650 having its registered office at Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/ Main under registration number HRA no 42401 having its registered office at Messeturm, FriedrichEbert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors, L.L.C., here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number 16293, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ISS Advisors, L.L.C., here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

11. EQT III Limited, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 3719, having its registered offices at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA, Channel Islands, acting (1) in its capacity as general partner of EQT III (General Partner) LP in turn acting in its capacity as general partner to EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, in its capacity as managing limited partner of EQT III GmbH & Co. KG and (2) in its capacity as manager of the EQT III Co-Investment Scheme and as general partner to the EQT III ISS Co-Investment Limited Partnership here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

12. EQT IV Limited a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 41751, having its registered offices at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA, Channel Islands, acting in its capacity as general partner of EQT IV (General Partner) Limited Partnership, in turn acting in its capacity as general partner of the EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership and EQT IV ISS Co-Investment Limited Partnership, in its capacity as managing limited partner of EQT IV GmbH & Co. KG and as manager of the EQT IV Co-Investment Scheme here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

13. FS TM S.à r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B

169.162, here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

14. FS Management 4 S.à r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.297, here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

15. FS TM II S.à r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 174.477, here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

16. FS Invest II S.à r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107850, here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholders of the above named persons and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the participants of "FS Invest S.à r.l.", having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.851 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, on April 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 26, 2005 number 944. The articles of incorporation were last modified before the undersigned notary on March 31, 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, on July 29, 2014 number 1982.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1). Cancellation of all shares held by the Company in its own capital.
- 2) Following the cancellation, reduction of the issued capital by an amount equal to the aggregate par value of all cancelled shares.
- 3) Decision to consequently amend Article 7, paragraph 1 of the Company's Articles to reflect the decrease of the issued capital.

Then, the participants take the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to cancel two million two hundred thirty eight thousand five hundred and three (2,238,503) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each held by the Company in its own capital.

Second resolution

Following the cancellation, the general meeting resolves to reduce the issued capital by an amount of four hundred forty seven million seven hundred thousand six hundred Danish Kroner (DKK 447,700,600.-) from the present amount of one billion four hundred and forty three million one hundred and thirty-seven thousand four hundred Danish Kroner (DKK 1,443,137,400.-) to nine hundred ninety five million four hundred thirty six thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 995,436,800.-) represented by four million nine hundred seventy seven thousand one hundred eighty four (4,977,184) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 7, paragraph 1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 7.** The issued capital of the company is fixed at nine hundred ninety five million four hundred thirty six thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 995,436,800.-) represented by four million nine hundred seventy seven thousand one hundred eighty four (4,977,184) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., une «limited partnership» (société en commandite simple) constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3229710 avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre des «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 12329 avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, une «limited partnership» constituée et régie par le droit allemand, immatriculée au registre de commerce de l'Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA no 31607, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» Goldman Sachs Management GP GmbH, ici représenté par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207587 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207589 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3863846 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors V, LLC ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V Advisors, L.L.C., ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre des «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 15650 avec siège social à Ugland House, 308 George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG, une «limited partnership» constituée et régie par le droit allemand, immatriculée au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt/ Main sous le numéro HRA no 42401 avec siège social à Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «managing limited partner» GS Advisors, L.L.C., ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 16293, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ISS Advisors, L.L.C., ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

11. EQT III Limited, une société à responsabilité limitée organisée en vertu des lois du Bailiwick of Guernsey, immatriculée au registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 3719, avec siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3RA, Channel Islands, agissant (1) en qualité de «general partner» de EQT III (General Partner) LP qui à son tour agit en qualité de «general partner» de EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited

Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, et en qualité de «managing limited partner» de EQT III GmbH & Co. KG et (2) de «manager» de EQT III Co-Investment Scheme et en qualité de «general partner» de EQT III ISS Co-Investment Limited Partnership, ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

12. EQT IV Limited une société à responsabilité limitée de Guernsey, immatriculée au registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 41751, avec siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3RA, Channel Islands, agissant en qualité de «general partner» de EQT IV (General Partner) Limited Partnership, à son tour agissant en sa capacité de «general partner» de EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership et EQT IV ISS Co-Investment Limited Partnership et de «managing limited partner» de EQT IV GmbH & Co. KG et de manager de EQT IV Co-Investment Scheme, ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

13. FS TM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B169.162, ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

14. FS Management 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B168.297, ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

15. FS TM II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B174.477, ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

16. FS Invest II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B107.850, ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés sont les associés de la société à responsabilité limitée «FS Invest S.à r.l.», ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.851 («la Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné Maître Paul BETTINGEN, le 28 avril 2005, publié au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» le 26 septembre 2005 numéro 944. Les statuts ont été modifiés en dernier devant le notaire précité le 31 mars 2014, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 29 juillet 2014 avec numéro 1982.

Lesquels comparants, en qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Agenda

- 1) Annulation de tous les parts détenues par la Société dans son capital propre.
- 2) Suite à l'annulation, réduction du capital émis d'un un montant égal à la valeur nominale totale de l'ensemble des parts annulés.
- 3) Décision d'amender en conséquence l'Article 7, alinéa 1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital émis.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler deux millions deux cent trente-huit mille cinq cent trois (2.238.503) parts ayant une valeur de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune détenues par la Société dans son capital propre.

Deuxième résolution

Suite à l'annulation, l'assemblée générale décide de réduire le capital émis d'un montant de quatre cent quarante-sept million sept cent mille six cent Couronnes Danoises (DKK 447.700.600,-) pour le passer de son montant actuel de un milliard quatre cent quarante-trois millions cent trente-sept mille quatre cent Couronnes Danoises (DKK 1.443.137.400,-) à un montant de neuf cent quatre-vingt-quinze million quatre cent trente-six mille huit cent Couronnes Danoises (DKK 995.436.800,-) représenté par quatre million neuf cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-quatre (4.977.184) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.

Troisième résolution

A la suite de la résolution précitée, l'Article 7, alinéa 1 des Statuts est amendé et s'énonce à présent comme suit:

« **Art. 7.** Le capital émis de la société est fixé à neuf cent quatre-vingt-quinze million quatre cent trente-six mille huit cent Couronnes Danoises (DKK 995.436.800,-) représenté par quatre million neuf cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-quatre (4.977.184) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.»

Etant donné l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014146717/267.

(140166908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.879.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July,

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Invista European Real Estate Holdings S.à r.l., a private limited company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 24,756,074.36, with registered office at 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108463 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Manfred Müller, by virtue of a proxy under private seal given on 29 July 2014,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 1,078,055.-, with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx dated 18 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2132 of 15 November 2006, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119879 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt dated 30 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2480 dated 17 November 2010.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend article 9 of the articles of association of the Company which, after its amendment, shall have the following wording:

“ **Art. 9.** To the fullest extent permitted by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and for so long as a pledge over the shares of the Company has been entered into and subject to its terms, a partner shall not make any of the following action or decision in relation to any share or any legal or beneficial interest in any share without the consent in writing of the Board of Managers (as defined below):

(i) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it except as a result of the enforcement of a pledge;

(ii) create or permit to subsist any encumbrance over it except that each partner shall have the right to grant a pledge over its shares;

- (iii) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
- (iv) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the shares except in relation to a pledge over the shares; or
- (v) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing.

To the fullest extent permitted by the Laws, any purported transfer by a partner of all or any part of its shares made in breach of the requirements of this article 9 shall be null and void and of no force or effect.”;

2 To amend article 13 of the articles of association of the Company which, after its restatement, shall have the following wording:

“ **Art. 13.** The sole partner assumes all powers conferred to the general partner meeting. In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

In accordance with article 9 of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended, the rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to the terms of the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the partner having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant partner in relation to the convening of a general meeting or the adoption of partners resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the Board of Managers to convene a general meeting and to request items to be added to the agenda, to convene such general meeting itself to the extent permitted by applicable law and to propose and adopt resolutions in written form to the extent permitted by the Laws. Any such agreement between a partner and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect by it and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company shall be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company’s share capital, subject to the provisions of this article 13 and the Companies Act.

The partners reserved matters (the “Partners Reserved Matters”) shall mean any action or decision of any kind:

(i) relating to any change to the corporate form of the Company or any of its direct subsidiaries, unless otherwise permitted by any loan facility agreement entered into inter alia between the Company and certain secured finance parties, or the nationality of the Company or any of its direct subsidiaries, or any transfer of the registered office of the Company or any of its direct subsidiaries, to a place outside of their jurisdiction of incorporation; or

(ii) relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation of the Company or any of its direct subsidiaries, unless otherwise permitted by any loan facility agreement entered into inter alia between the Company and certain secured finance parties; or

(iii) relating to any amendment to the articles of association of the Company or any of its direct subsidiaries, which has the effect of adversely affecting the rights of any beneficiary of security over the shares of the Company or any of its direct subsidiaries, including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company or any of its direct subsidiaries; or

(iv) whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the “centre of main interests” (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company or any of its direct subsidiaries, ceases to be its jurisdiction of incorporation; or

(v) unless otherwise permitted by any loan facility agreement entered into inter alia between the Company and certain secured finance parties, to dispose to a third party all or substantially all of the real estate property owned by the indirect or direct subsidiaries of the Company for a disposal price which would not result in the full discharge of any then outstanding unaffiliated, third party financial indebtedness made available directly or indirectly to the Company, its direct or indirect holding companies, its direct or indirect subsidiaries by certain secured finance parties.

Notwithstanding anything to the contrary in the articles of association of the Company, decisions to be taken by the Board of Managers or the general meeting of partners, as the case may be, concerning Partners Reserved Matters may only be taken:

(i) by the general meeting of partners or with its prior consent, as the case may be, in accordance with the quorum and majority rules required to amend the articles of association of the Company; and

(ii) with the prior written consent (in respect of each resolution passed concerning Partners Reserved Matters) of the agent of the secured finance parties in respect of any loan facility agreement entered into inter alia between the Company and such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only in the case where and as long as (i) a pledge is granted to such secured finance parties over the shares of the Company and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is terminated, or (ii) a pledge has been granted to such secured finance parties by the Company and over the shares of any of its direct subsidiaries and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is released or terminated.”;

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolved to amend article 9 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

“ **Art. 9.** To the fullest extent permitted by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and for so long as a pledge over the shares of the Company has been entered into and subject to its terms, a partner shall not make any of the following action or decision in relation to any share or any legal or beneficial interest in any share without the consent in writing of the Board of Managers (as defined below):

- (i) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it except as a result of the enforcement of a pledge;
- (ii) create or permit to subsist any encumbrance over it except that each partner shall have the right to grant a pledge over its shares;
- (iii) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
- (iv) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the shares except in relation to a pledge over the shares; or
- (v) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing.

To the fullest extent permitted by the Laws, any purported transfer by a partner of all or any part of its shares made in breach of the requirements of this article 9 shall be null and void and of no force or effect.”

Second resolution

The shareholder resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

“ **Art. 13.** The sole partner assumes all powers conferred to the general partner meeting. In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

In accordance with article 9 of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended, the rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to the terms of the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the partner having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant partner in relation to the convening of a general meeting or the adoption of partners resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the Board of Managers to convene a general meeting and to request items to be added to the agenda, to convene such general meeting itself to the extent permitted by applicable law and to propose and adopt resolutions in written form to the extent permitted by the Laws. Any such agreement between a partner and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect by it and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company shall be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company’s share capital, subject to the provisions of this article 13 and the Companies Act.

The partners reserved matters (the “Partners Reserved Matters”) shall mean any action or decision of any kind:

- (i) relating to any change to the corporate form of the Company or any of its direct subsidiaries, unless otherwise permitted by any loan facility agreement entered into inter alia between the Company and certain secured finance parties, or the nationality of the Company or any of its direct subsidiaries, or any transfer of the registered office of the Company or any of its direct subsidiaries, to a place outside of their jurisdiction of incorporation; or
- (ii) relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation of the Company or any of its direct subsidiaries, unless otherwise permitted by any loan facility agreement entered into inter alia between the Company and certain secured finance parties; or
- (iii) relating to any amendment to the articles of association of the Company or any of its direct subsidiaries, which has the effect of adversely affecting the rights of any beneficiary of security over the shares of the Company or any of its direct subsidiaries, including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company or any of its direct subsidiaries; or
- (iv) whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the “centre of main interests” (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company or any of its direct subsidiaries, ceases to be its jurisdiction of incorporation; or

(v) unless otherwise permitted by any loan facility agreement entered into inter alia between the Company and certain secured finance parties, to dispose to a third party all or substantially all of the real estate property owned by the indirect or direct subsidiaries of the Company for a disposal price which would not result in the full discharge of any then outstanding unaffiliated, third party financial indebtedness made available directly or indirectly to the Company, its direct or indirect holding companies, its direct or indirect subsidiaries by certain secured finance parties.

Notwithstanding anything to the contrary in the articles of association of the Company, decisions to be taken by the Board of Managers or the general meeting of partners, as the case may be, concerning Partners Reserved Matters may only be taken:

(i) by the general meeting of partners or with its prior consent, as the case may be, in accordance with the quorum and majority rules required to amend the articles of association of the Company; and

(ii) with the prior written consent (in respect of each resolution passed concerning Partners Reserved Matters) of the agent of the secured finance parties in respect of any loan facility agreement entered into inter alia between the Company and such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only in the case where and as long as (i) a pledge is granted to such secured finance parties over the shares of the Company and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is terminated, or (ii) a pledge has been granted to such secured finance parties by the Company and over the shares of any of its direct subsidiaries and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is released or terminated.”

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juillet,

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Invista European Real Estate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 24.756.074,36, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108463 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2014.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement de l'acte.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est l'associé unique de Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 1.078.055,-, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2132 du 15 novembre 2006, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119879 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2480 du 17 novembre 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 9 des statuts de la Société qui, suite à cette modification, sera rédigé comme suit:

« **Art. 9.** Dans toute la mesure permise par le droit luxembourgeois (les «Lois»), et tant qu'un nantissement grève les parts sociales de la Société et sous réserve des modalités de ce nantissement, un associé ne pourra entreprendre aucune des actions ou décisions suivantes en relation avec toute part sociale ou tout intérêt légal ou bénéficiaire dans toute part sociale sans le consentement écrit du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous):

(i) vendre, céder, transférer ou autrement aliéner les parts sociales sauf pour réaliser le nantissement;

(ii) créer ou autoriser la subsistance de toute charge sur les parts sociales, chaque associé a cependant le droit d'oc-troyer un nantissement sur ses parts sociales;

(iii) requérir (par le biais d'une renonciation ou autrement) qu'une autre personne les reçoive, ou cède tout droit à les recevoir;

(iv) conclure un contrat concernant le droit de vote ou tout autre droit lié aux parts sociales, sauf dans le cadre d'un nantissement sur les parts sociales; ou

(v) consentir, que ce consentement soit soumis ou non à une condition suspensive ou résolutoire, à effectuer ce qui précède.

Dans toute la mesure permise par les Lois, tout prétendu transfert par un associé de tout ou partie de ses parts sociales effectué en violation des conditions posées par l'article 9 sera caduc et sans effet.»;

2 Modification de l'article 13 des statuts de la Société qui, suite à cette modification, sera rédigé comme suit:

« **Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 relative aux contrats de garantie financière, telle que modifiée, les droits liés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle ces parts sociales ont été nanties sous réserve des stipulations contrat de nantissement y afférent. Cette personne peut aussi, dans la limite de ce qui a été convenu avec l'associé ayant nanti les parts, exercer tous les droits de l'associé concerné relatifs à la convocation d'une assemblée générale ou l'adoption de résolutions d'associés, incluant, afin d'éviter tout doute, le droit de demander au Conseil de Gérance de convoquer une assemblée générale et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer une telle assemblée générale elle-même dans les limites prévues par le droit applicable et de proposer et d'adopter des résolutions écrites dans les limites prévues par les Lois. Toute convention entre un associé et un créancier gagiste régissant les droits mentionnés ci-dessus et dont l'existence a été portée à la connaissance de la Société produira en conséquence tous ses effets et toute décision ne sera valablement adoptée que si elle est adoptée conformément aux stipulations de la convention.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société devront être prises avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Les domaines réservés aux associés (les «Domaines Réservés aux Associés») désignent toute action ou décision de toute sorte:

(i) en lien avec toute transformation de la Société ou de l'une de ses filiales directes, sauf autorisation contraire stipulée par toute convention de prêt conclue entre, inter alia, la Société et certains créanciers bénéficiant d'une sûreté, ou tout changement de la nationalité de la Société ou de l'une de ses filiales directes ou tout transfert du siège social de la Société ou de l'une de ses filiales directes, dans un lieu en-dehors de la compétence de sa juridiction de constitution; ou

(ii) en lien avec toute fusion (ou restructuration similaire), dissolution ou liquidation de la Société ou de l'une de ses filiales directes, sauf autorisation contraire stipulée par toute convention de prêt conclue entre, inter alia, la Société et certains créanciers bénéficiant d'une sûreté; ou

(iii) en lien avec toute modification des statuts de la Société ou de l'une de ses filiales directes, qui a pour effet de nuire aux droits du bénéficiaire d'une sûreté sur les parts sociales de la Société ou de l'une de ses filiales directes, incluant, afin d'éviter tout doute, toutes les règles applicables en matière de nomination, de révocation ou de pouvoirs de la direction de la Société ou de l'une de ses filiales directes; ou

(iv) dont le but ou l'effet direct ou indirect est d'établir que le «centre des principaux intérêts» (dans le sens donné par le règlement du Conseil (CE) n° 1346/2000 du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, tel que modifié) de la Société ou de l'une de ses filiales directes, cesse d'être situé dans sa juridiction de constitution; ou

(v) sauf autorisation contraire stipulée par toute convention de prêt conclue entre, inter alia, la Société et certains créanciers bénéficiant d'une sûreté, en lien avec la cession à un tiers de l'intégralité ou substantiellement l'intégralité de la propriété d'un bien immobilier appartenant aux filiales directes ou indirectes de la Société pour un prix de cession qui n'aurait pas pour effet de rembourser totalement le financement externe, mis à la disposition directement ou indirectement à la Société, ses sociétés holdings directes ou indirectes, ses filiales directes ou indirectes par certains créanciers bénéficiant d'une sûreté.

Nonobstant toute stipulation contraire dans les statuts de la Société, les décisions prises, selon le cas, soit par le Conseil de Gérance soit par l'assemblée générale des associés, concernant les Domaines Réservés aux Associés peuvent seulement être prises:

(i) par l'assemblée générale des associés ou avec son accord préalable, selon le cas, conformément aux règles de quorum et de majorité requises pour modifier les statuts de la Société; et

(ii) avec l'accord écrit préalable (pour chaque résolution adoptée concernant les Domaines Réservés aux Associés) de l'agent des créanciers bénéficiant d'une sûreté dans le cadre de toute convention de prêt formée conclue entre, inter alia, la Société et certains créanciers bénéficiant d'une sûreté. Afin d'éviter tout doute, cet accord écrit préalable sera requis seulement dans le cas où et aussi longtemps que (i) un nantissement est octroyé à ces créanciers bénéficiant d'une sûreté sur les parts sociales de la Société et pendant la période où ce nantissement produira ses effets et ne sera plus requis lorsque ce nantissement prendra fin, ou (ii) un nantissement a été octroyé à ces créanciers bénéficiant d'une sûreté par la Société et sur les parts sociales de l'une de ses filiales directes et pendant la période où ce nantissement produira ses effets et ne sera plus requis en cas de mainlevée de ce nantissement ou lorsque ce nantissement prendra fin.»;

3 Divers.

demande au notaire instrumentant soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 9.** Dans toute la mesure permise par le droit luxembourgeois (les «Lois»), et tant qu'un nantissement grève les parts sociales de la Société et sous réserve des modalités de ce nantissement, un associé ne pourra entreprendre aucune des actions ou décisions suivantes en relation avec toute part sociale ou tout intérêt légal ou bénéficiaire dans toute part sociale sans le consentement écrit du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous):

- (i) vendre, céder, transférer ou autrement aliéner les parts sociales sauf pour réaliser le nantissement;
- (ii) créer ou autoriser la subsistance de toute charge sur les parts sociales, chaque associé a cependant le droit d'octroyer un nantissement sur ses parts sociales;
- (iii) requérir (par le biais d'une renonciation ou autrement) qu'une autre personne les reçoive, ou cède tout droit à les recevoir;
- (iv) conclure un contrat concernant le droit de vote ou tout autre droit lié aux parts sociales, sauf dans le cadre d'un nantissement sur les parts sociales; ou
- (v) consentir, que ce consentement soit soumis ou non à une condition suspensive ou résolutoire, à effectuer ce qui précède.

Dans toute la mesure permise par les Lois, tout prétendu transfert par un associé de tout ou partie de ses parts sociales effectué en violation des conditions posées par l'article 9 sera caduc et sans effet.»

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 relative aux contrats de garantie financière, telle que modifiée, les droits liés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle ces parts sociales ont été nanties sous réserve des stipulations contrat de nantissement y afférent. Cette personne peut aussi, dans la limite de ce qui a été convenu avec l'associé ayant nanti les parts, exercer tous les droits de l'associé concerné relatifs à la convocation d'une assemblée générale ou l'adoption de résolutions d'associés, incluant, afin d'éviter tout doute, le droit de demander au Conseil de Gérance de convoquer une assemblée générale et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer une telle assemblée générale elle-même dans les limites prévues par le droit applicable et de proposer et d'adopter des résolutions écrites dans les limites prévues par les Lois. Toute convention entre un associé et un créancier gagiste régissant les droits mentionnés ci-dessus et dont l'existence a été portée à la connaissance de la Société produira en conséquence tous ses effets et toute décision ne sera valablement adoptée que si elle est adoptée conformément aux stipulations de la convention.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société devront être prises avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Les domaines réservés aux associés (les «Domaines Réservés aux Associés») désignent toute action ou décision de toute sorte:

- (i) en lien avec toute transformation de la Société ou de l'une de ses filiales directes, sauf autorisation contraire stipulée par toute convention de prêt conclue entre, inter alia, la Société et certains créanciers bénéficiant d'une sûreté, ou tout changement de la nationalité de la Société ou de l'une de ses filiales directes ou tout transfert du siège social de la Société ou de l'une de ses filiales directes, dans un lieu en-dehors de la compétence de sa juridiction de constitution; ou
- (ii) en lien avec toute fusion (ou restructuration similaire), dissolution ou liquidation de la Société ou de l'une de ses filiales directes, sauf autorisation contraire stipulée par toute convention de prêt conclue entre, inter alia, la Société et certains créanciers bénéficiant d'une sûreté; ou
- (iii) en lien avec toute modification des statuts de la Société ou de l'une de ses filiales directes, qui a pour effet de nuire aux droits du bénéficiaire d'une sûreté sur les parts sociales de la Société ou de l'une de ses filiales directes, incluant, afin d'éviter tout doute, toutes les règles applicables en matière de nomination, de révocation ou de pouvoirs de la direction de la Société ou de l'une de ses filiales directes; ou
- (iv) dont le but ou l'effet direct ou indirect est d'établir que le «centre des principaux intérêts» (dans le sens donné par le règlement du Conseil (CE) n° 1346/2000 du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, tel que modifié) de la Société ou de l'une de ses filiales directes, cesse d'être situé dans sa juridiction de constitution; ou
- (v) sauf autorisation contraire stipulée par toute convention de prêt conclue entre, inter alia, la Société et certains créanciers bénéficiant d'une sûreté, en lien avec la cession à un tiers de l'intégralité ou substantiellement l'intégralité de

la propriété d'un bien immobilier appartenant aux filiales directes ou indirectes de la Société pour un prix de cession qui n'aurait pas pour effet de rembourser totalement le financement externe, mis à la disposition directement ou indirectement à la Société, ses sociétés holdings directes ou indirectes, ses filiales directes ou indirectes par certains créanciers bénéficiant d'une sûreté.

Nonobstant toute stipulation contraire dans les statuts de la Société, les décisions prises, selon le cas, soit par le Conseil de Gérance soit par l'assemblée générale des associés, concernant les Domaines Réservés aux Associés peuvent seulement être prises:

(i) par l'assemblée générale des associés ou avec son accord préalable, selon le cas, conformément aux règles de quorum et de majorité requises pour modifier les statuts de la Société; et

(ii) avec l'accord écrit préalable (pour chaque résolution adoptée concernant les Domaines Réservés aux Associés) de l'agent des créanciers bénéficiant d'une sûreté dans le cadre de toute convention de prêt formée conclue entre, inter alia, la Société et certains créanciers bénéficiant d'une sûreté. Afin d'éviter tout doute, cet accord écrit préalable sera requis seulement dans le cas où et aussi longtemps que (i) un nantissement est octroyé à ces créanciers bénéficiant d'une sûreté sur les parts sociales de la Société et pendant la période où ce nantissement produira ses effets et ne sera plus requis lorsque ce nantissement prendra fin, ou (ii) un nantissement a été octroyé à ces créanciers bénéficiant d'une sûreté par la Société et sur les parts sociales de l'une de ses filiales directes et pendant la période où ce nantissement produira ses effets et ne sera plus requis en cas de mainlevée de ce nantissement ou lorsque ce nantissement prendra fin.»

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} août 2014. REM/2014/1698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146771/353.

(140167422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Aero Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146556/10.

(140167458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Airbus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 50.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146561/10.

(140167331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

**Saturnus A.G., Société Anonyme,
(anc. Saturnus SPF A.G.).**

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 48.117.

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial SATURNUS SPF AG, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, Jean Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 48.117, constituée le 20 avril 1994 suivant acte du notaire Camille HELLINCKX, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 429 du 2 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2010 suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 367 du 24 février 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Emmanuelle FRATTER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric COLLOT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emmanuelle FRATTER, prénommée.

Madame le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les six mille quatre cent cinquante (6.450) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

I) Transformation de la forme de la Société du régime de société de gestion de patrimoine familial («SPF») en société de participation financière («SOPARFI»);

II) Modification en conséquence de l'objet de la Société

III) Modification en conséquence des articles 4 et 18 de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La Société pourra acquérir, détenir, louer ou céder tout immeuble pour son compte propre.

La société pourra notamment employer ses fonds en vue de l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société pourra également prêter son assistance en matière de gestion et d'organisation, à toutes filiales, de façon rémunérée ou non.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie d'émission publique ou privée d'actions, d'obligations, de titres et instruments de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, ainsi qu'à des sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever des charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut notamment réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer une activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.».

« **Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

IV) Modification de la dénomination de la Société en «SATURNUS AG»;

V) Modification en conséquence de l'article 1^{er} de la Société;

VI) Divers.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la Société de SPF en SOPARFI, sans changement de sa personnalité juridique, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values. La Société continuera les écritures et les comptabilités tenues sous l'ancien régime.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de la résolution qui précède de changer l'objet de la Société en une SOPARFI, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide à l'unanimité modifier les articles 4 et 18 des statuts de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2014, qui devront se lire de la façon suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La Société pourra acquérir, détenir, louer ou céder tout immeuble pour son compte propre.

La société pourra notamment employer ses fonds en vue de l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société pourra également prêter son assistance en matière de gestion et d'organisation, à toutes filiales, de façon rémunérée ou non.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie d'émission publique ou privée d'actions, d'obligations, de titres et instruments de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, ainsi qu'à des sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever des charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut notamment réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer une activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.»

« **Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en «SATURNUS AG», avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 1^{er} des statuts, avec effet au 1^{er} janvier 2014, qui devra se lire comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SATURNUS AG»».

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à EUR 1.600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. FRATTER, F. COLLOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 septembre 2014. Relation: RED/2014/1996. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014146971/137.

(140166875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Terracor International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 188.657.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of July

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TERRACOR GROUP LTD., a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta (Canada), with registered office at Suite 200, 505 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta T2P 1N8, Canada, registered with the Corporate Registry of the Province of Alberta, under corporate access number 2017995453, (the "Sole Member"),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Member on July 7, 2014.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That TERRACOR GROUP LTD., aforementioned, is the sole member of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of TERRACOR INTERNATIONAL, having its registered office at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under pending registration with the

Luxembourg Trade and Company Register and incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 1, 2014, not yet published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the "Company").

II. That the Company's share capital amounts to eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up. III. That the Sole Member is the legal and beneficial owner of all the shares of the company TERRACOR (USA) INC., a company organized under the laws of the US with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, and registered under number 4983604, (the "US Shares").

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000.-) in order to raise it from its present amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) by the issue of two thousand (2,000) new ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each (the "New Shares");

2. Subscription and payment by the Sole Member of all New Shares with a total share premium of USD 16,998,000 by a contribution in kind consisting in all the US Shares;

3. In order to reflect items 1 to 2 above, consider the subsequent amendment of article 6.1 of the Company's articles of association; and

4. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Sole Member takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000.-) in order to raise it from its present amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) by the issue of two thousand (2,000) new ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each (the "New Shares").

Second resolution

The Sole Member resolved to issue the two thousand (2,000) New Shares together with a share premium amounting to USD 16,998,000.

Intervention - Subscription - Payment

There now appeared the Sole Member who declared to:

- Subscribe and fully pay for two thousand (2,000) New Shares with a par value of one US dollar (USD 1) each, for a total amount of twenty thousand US Dollars (USD 2,000.-);

- Attach a share premium amounting to sixteen million nine hundred ninety eight thousand US Dollars (USD 16,998,000) to the New Shares;

by a contribution in kind of all shares held by the Sole Member in TERRACOR (USA) INC., a company incorporated under the laws of the US, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, registered with under number 4983604.

Description of the contribution in kind

The appearing party stated that the contribution in kind consisted of the ownership of the US Shares. The contribution is valued at seventeen million US Dollars (USD 17,000,000), such value having been decided by the management board of the Company on the basis of a declaration of value made by the Sole Member (the "Declaration of Value"), dated as of July 7, 2014 (the "Execution Date") and accepted by the managers of the Company by way of a valuation statement as of the Execution Date (the "Valuation Statement").

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the contribution and value of the US Shares has been given to the undersigned notary by a copy of (i) the Declaration of Value and (ii) the Valuation Statement which shall remain attached to the present deed.

Completion of the contribution

The appearing party hereby certifies that at the time of the contribution:

- It is the owner of the US Shares;

- All the formalities of transfer have been completed and there are no outstanding rights of pre-emption over the US Shares conferred on any third party or any other rights from which a third party could claim the transfer of the US Shares to its benefit;

- It is duly authorized to take any action and do everything necessary in relation with the transfer of the US Shares;

- The US Shares are free from all claims of third parties, liens, encumbrances and charges and are freely transferrable.

In case additional formalities would be required to complete the contribution of the US Shares, the appearing party undertakes to take any action in relation thereof as soon as possible.

Third resolution

In order to reflect the above capital increase, the Sole Member resolved to amend the article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

6.1. The share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is the sole shareholder (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euros (EUR 4,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

TERRACOR GROUP LTD., une société de droit d'Alberta (Canada), ayant son siège social au Suite 200, 505 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8 Canada, inscrite au Registre des Sociétés d'Alberta (Canada), sous le matricule 2017995453 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associée Unique le 7 Juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que TERRACOR GROUP LTD., précitée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TERRACOR INTERNATIONAL, ayant son siège social au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est de dix-huit mille US Dollars (USD 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

III. Que l'Associée Unique est la bénéficiaire de toutes les actions de la société TERRACOR (USA) INC., une société de droit américain, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA et enregistrée sous le numéro 4983604, (les «Actions US»).

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux mille US Dollars (USD 2.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille US Dollars (USD 18.000,-) à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»);

2. Souscription et libération de toutes les Nouvelles Parts Sociales avec le paiement d'une prime d'émission totale de USD 16.998.000 par l'Associée Unique par un apport en nature consistant en l'ensemble des Actions US;

3. Afin de refléter les points 1 à 2 ci-dessus, de considérer la modification de l'article 6.1 des statuts de la Société;

4. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de deux mille US Dollars (USD 2.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille US Dollars (USD 18.000,-) à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'émettre deux mille (2.000) Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission de USD 16.998.000.

Intervention - Souscription - Payment

Est alors intervenu aux présentes l'Associée Unique qui a déclaré:

- Souscrire et payer en totalité deux mille (2.000) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, pour un montant total de USD 2.000,- (deux mille dollars américains);
- Attacher une prime d'émission de seize million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars américains (USD 16.998.000) aux Nouvelles Parts Sociales;

Par l'apport en nature de toutes les actions détenues par l'Associée Unique dans la société TERRACOR (USA) INC., une société de droit américain, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, et enregistrée sous le numéro 4983604.

Description de l'apport en nature

La partie comparante a déclaré que l'apport en nature a consisté en la pleine propriété des Actions US. L'apport est évalué à dix-sept millions de dollars américains (USD 17.000.000), ces droits ayant été évalués par le conseil de gérance de la Société sur la base d'une évaluation émise par l'Associée Unique par la voie d'une déclaration de valeur (la «Déclaration de Valeur») datée du 7 juillet 2014 (le «Jour de la Signature») et acceptée par les gérants de la Société par la voie d'une certification de valeur (la «Certification de Valeur») datée au Jour de la Signature.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence et de sa valeur des Actions US a été donnée au notaire par la production d'une copie de (i) la Déclaration de Valeur et (ii) la Certification de Valeur qui resteront annexées au présent acte.

Effectivité de l'apport

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare au moment de l'apport que:

- elle est la seule détentrice des Actions US;
- toutes les formalités relatives à la cession ont été accomplies et il n'existe aucun droit de préemption sur les Parts US conféré à des tiers ou tout autre droit qui pourraient permettre à un tiers de revendiquer une cession des Actions US pour son propre avantage;
- elle est dûment autorisée à entreprendre toute action ou accomplir tout acte nécessaire en rapport avec la cession des Actions US;
- les Actions US sont libres de tout droit, privilèges, sûreté et charges de tiers et sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où des formalités complémentaires seraient nécessaires aux fins de compléter l'apport des Actions US, la partie comparante s'engage à entamer toute action à cette fin dans les meilleurs délais.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

150816

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ quatre mille Euros (EUR 4.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32331. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147018/193.

(140167269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Corel Software (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 268.212,35.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.778.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 28 septembre 2013:

- Ancienne situation associée:

Corel Corporation: 26.821.235 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
1. Vector Holdings, SRL, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de la Barbade, ayant son siège à Deighton Road, Braemar Court, St. Michael (Barbade), BB14017, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Barbade.	6.773.778
2. Vector CC Holdings III, SRL, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de la Barbade, ayant son siège à Deighton Road, Braemar Court, St. Michael (Barbade), BB14017, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Barbade.	6.773.778
3. Vector CC Holdings IV, SRL, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de la Barbade, ayant son siège à Deighton Road, Braemar Court, St. Michael (Barbade), BB14017, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Barbade.	12.505.435
4. Monsieur Kris Hagerman, né le 31 mars 1964 à Columbus, Ohio (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 15, Cowell Lane, Atherton, Californie, 94027, Etats-Unis d'Amérique.	726.369
5. Joseph Dylan Roberts, né le 20 février 1970 en Californie Etats-Unis d'Amérique), résidant à CA 94947 Novato, 18, Palomino Rd. (Etats-Unis d'Amérique).	10.000
6. Monsieur Jeremy Liang, né le 26 décembre 1956 à Pingtung (Taïwan, République de Chine), résidant à 6543 Dartmoor Way, San José, Californie 951 29 (Etats-Unis d'Amérique).	31.875
Total	26.821.235

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Corel Software (Lux), S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014143982/34.

(140163659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.
